



**CESER Bourgogne Franche-Comté**  
**Séance plénière du 14 décembre 2021**  
**Rapport 2.2 – situation filière automobile en BFC. Rapport d'étape**

**Déclaration de Guy ZIMA au nom de la CGT**

La CGT partage les questionnements de la commission sur l'extension de la réflexion au-delà des seuls constructeurs mais bien sur l'ensemble des sous-traitants de la filière. Les choix opérés par les groupes ne sauraient les dégager de responsabilités en tant que donneurs d'ordre. Les collectivités ne peuvent être l'accompagnant social d'objectifs financiers.

Bénéficiaires de subventions publiques à des titres divers, ils doivent être amenés à rendre compte et les collectivités doivent conditionner les aides à des objectifs concrets et envisager des clauses de remboursements le cas échéant.

Sous la réserve de ces compléments la CGT votera l'avis